ASSURANCE : DROIT ET CONTRATS

Convention IRCA : situer le champ, évaluer le dommage et exercer le recours

Un dossier corporel automobile se traite rarement comme un dossier matériel. Le gestionnaire doit dire vite si la convention s'applique, indemniser la victime qu'il assure et préparer le recours contre l'assureur du responsable. Une erreur de champ d'application, une pièce médicale manquante ou un recours présenté hors des conditions prévues bloquent le dossier et pèsent sur le compte de résultat du portefeuille. Cette heure trente donne les repères de traitement. Le participant identifie les dossiers relevant de la convention IRCA, situe les postes de préjudice dans un dossier médical et prépare un recours documenté auprès de l'assureur adverse.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,21 jour — 1,50 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 350 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Gestionnaires de sinistres automobiles et rédacteurs corporels ainsi que collaborateurs d'agence et de courtage intervenant sur les dossiers de dommage corporel.

PRÉREQUIS
Connaître le déroulement général d'un dossier de sinistre automobile

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les dossiers entrant dans le champ de la convention IRCA
- Distinguer le traitement conventionnel du recours de droit commun
- Situer les postes de préjudice à partir des pièces médicales du dossier
- Préparer un recours recevable auprès de l'assureur du responsable
- Repérer les situations appelant une sortie du cadre conventionnel

03 Programme détaillé

M1 Champ d'application de la convention IRCA

- Savoir quand le cadre conventionnel s'applique
- Accidents et victimes couverts par le dispositif conventionnel
- Place de la convention par rapport au recours de droit commun
- Rôle de l'assureur mandaté auprès de la victime qu'il assure
- Situations exclues du champ conventionnel
- À retenir : La convention organise les rapports entre assureurs sans réduire les droits de la victime.

M2 Évaluation du dommage corporel

- Du dossier médical aux postes de préjudice
- Pièces médicales attendues et place de l'expertise
- Lecture d'une nomenclature de postes de préjudice
- Distinction entre préjudices patrimoniaux et extrapatrimoniaux
- Points de vigilance autour de la consolidation
- Cas pratique : Les participants classent les postes de préjudice d'un dossier médical simplifié.

M3 Indemnisation puis recours entre assureurs

- Payer la victime et se retourner
- Mécanisme de l'indemnisation directe par l'assureur de la victime
- Conditions du recours forfaitaire et du recours au réel
- Pièces à réunir pour présenter un recours recevable
- Traitement des désaccords entre sociétés
- Mise en situation : Chaque participant prépare le recours d'un dossier indemnisé et justifie la voie retenue.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
- OPCO et plan de développement des compétences
- FAF et CFP
- France Travail
- Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 350 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr